

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 25 novembre 2022

### Club des économies d'eau

#### Huit lauréats décrochent les prix nationaux

Alors que 77 départements métropolitains sont toujours en alerte sécheresse cet automne, le Club des bonnes pratiques des économies d'eau, animé par la FNCCR, vient de récompenser onze structures pour des actions exemplaires, à l'occasion du congrès des maires de France, sous la présidence de Jean Launay, président du Comité national de l'eau, et d'Hervé Paul, vice-président de la FNCCR en charge du cycle de l'eau, et en présence de la secrétaire d'État chargée de l'écologie, Bérangère Couillard.

#### Une deuxième édition inscrite dans un contexte de crise climatique

Plus de quarante candidatures ont été reçues pour cette seconde édition des Trophées des économies d'eau. Le jury a récompensé huit structures pour leur engagement et a décerné trois mentions spéciales pour des actions pouvant porter sur la mise en place d'équipements, des actions de sensibilisation auprès des usagers, des opérations en périodes de sécheresse, des propositions d'innovation, des expériences de tarification alternative. Sur ce dernier point, Hervé Paul, vice-président de la FNCCR a pu expliquer lors de la cérémonie « *qu'aujourd'hui, les collectivités ne devraient plus porter leur attention sur un prix de l'eau - le plus bas - mais bien sur un prix juste et partagé permettant de relever collectivement les défis climatiques et écologiques, de répondre aux besoins d'investissements pour préserver la ressource et la qualité du service attendue* ».



#### Les lauréats 2022

- L'Agence locale de l'Énergie et du Climat Montpellier Métropole (34) pour son label « commune économe en eau » qui consiste à encourager les communes à s'investir dans la durée pour réaliser des économies d'eau et son défi « Eco l'eau » qui vise à réduire de manière ludique les consommations en eau par habitant.
- Le Département de l'Hérault (34) pour sa stratégie départementale en matière d'économies d'eau, centrée sur les bâtiments et les espaces verts notamment grâce à la chasse aux fuites, à la récupération d'eau de pluie ou encore à la sensibilisation des scolaires.
- L'Établissement public territorial du bassin de la Vienne (87) pour son accompagnement auprès des communes afin d'établir un plan d'action sur des lieux ciblés tels que les infrastructures sportives, les espaces et bâtiments publics.
- Noréade, les régions du SIDEN-SIAN (59) pour son plan de communication « L'eau, la maîtriser, c'est l'économiser » qui cible trois catégories de personnes (les agents du syndicat, les élus des communes adhérentes et le grand public) pour un relais optimal des messages de sensibilisation.

- Le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine (35) pour ses actions auprès des gros consommateurs, tant dans le suivi des consommations d'eau par catégorie d'usagers que dans la proposition d'actions opérationnelles d'économie d'eau.
- La communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche (07) pour la mise à disposition de matériels hydro-économes, dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau de son territoire, pour soulager les prélèvements de la ressource en eau.
- La mairie de Culin (38) qui s'est vu attribuer un prix spécial du jury pour ses efforts entrepris pour réduire les prélèvements en eau potable dédiés à l'entretien des espaces publics et pour son projet futur d'équipement des bâtiments communaux en matériels hydro-économes.
- La Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan (56) récompensée par un prix spécial du jury pour son programme ECODO qui accompagne les entreprises dans l'optimisation et la réduction de leurs consommations en eau et qui valorise leurs actions pour un impact maximal.

Le jury a également décerné 3 mentions spéciales afin de saluer et d'encourager les candidats dans la poursuite de leur démarche innovante :



- Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) et son délégataire Veolia Eau d'Île-de-France (75) pour son dispositif « Trophées Eau Solidaire » qui permet d'identifier et de tester des approches innovantes pour sensibiliser les habitants, et notamment les plus modestes, à maîtriser leur consommation en eau.
- Suez Le Lyre (33) pour son dispositif DEC'EAULO - Déterminants et Evolution des Consommations d'Eau à Bordeaux Métropole - projet expérimental dont l'objectif est de trouver les solutions d'accompagnement adaptées aux usagers afin de faire évoluer les comportements, en analysant les impacts des différentes solutions testées pour en imaginer un déploiement à plus grande échelle.
- Le Syndicat de l'eau du Dunkerquois (59) pour la mise en place d'une tarification éco-solidaire qui incite les usagers à mieux consommer l'eau et assure un accès à l'eau pour les besoins essentiels en soutenant les usagers les plus modestes, et pour son projet de développement l'économie circulaire de l'eau industrielle pour limiter les prélèvements d'eau destinées aux usages industriels très nombreux dans ce territoire.

*En 2023, les Trophées devraient saluer et promouvoir plus fortement les actions en faveur d'expériences de tarification incitative ou alternative auprès des usagers et seront également ouverts aux actions d'économies d'eau dans le secteur économique, et particulièrement les industries, suite à de nombreuses sollicitations.*

Contact presse : Alexandre ALLION - [a.allion@fnccr.asso.fr](mailto:a.allion@fnccr.asso.fr) - 06 26 41 64 91

Contact opérationnel « trophées » : Cyrielle VANDEWALLE - [c.vandewalle@fnccr.asso.fr](mailto:c.vandewalle@fnccr.asso.fr)

#### **La FNCCR : les services publics en réseau**

*La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.*